



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mouvement des AESH

Question au Gouvernement n° 1643

Texte de la question

MOUVEMENT DES AESH

Mme la présidente . La parole est à Mme Murielle Lepvraud.

Mme Murielle Lepvraud . Les femmes et les hommes qui accompagnent les élèves en situation de handicap tous les jours à l'école sont en grève partout dans le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs des groupes SOC, EcoS et GDR.*) Quand on gagne à peine 1 000 euros par mois, ce n'est pas de gaieté de cœur ! Précarisées, maintenues dans le statut de contractuelles de la fonction publique, les AESH mènent la lutte pour être enfin reconnues comme des professionnelles. Elles réclament d'intégrer un corps de fonctionnaires de catégorie B, donc de bénéficier d'une formation à la hauteur de leurs missions, afin de passer un concours qui pourrait s'organiser par PIAL, ce qui réglerait votre problème de mobilité, d'obtenir un diplôme et d'être rémunérées dignement pour un temps plein de vingt-quatre heures par semaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Car, oui, elles font un travail invisible.

Pour comble de cynisme, vous annoncez que vous envisagez de n'accorder un statut qu'à seulement 20 % d'entre elles. Vous voulez les mettre en concurrence les unes avec les autres ! (« *Quelle honte !* » *sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Parce que vous refusez de consacrer des moyens à l'inclusion scolaire, vous continuez de généraliser les pôles d'appui à la scolarité, ce dispositif de rationalisation qui augmente encore le périmètre de travail des AESH et qui va augmenter de fait la mutualisation de l'accompagnement, alors que l'Assemblée et la commission mixte paritaire ont par trois fois voté contre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – Mme Fatiha Keloua Hachi applaudit également.)

Les AESH reçoivent en ce moment même un avenant à leur contrat pour changer leur cadre de travail dès la rentrée : en cas de refus de le signer, « une procédure de licenciement sera alors engagée à l'initiative de l'employeur ». (« *Honteux !* » *sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Monsieur le ministre de l'éducation nationale, c'est vous l'employeur : alors qu'il manque déjà 50 000 AESH, allez-vous licencier toutes celles qui refusent les pôles d'appui à la scolarité, que vous voulez imposer contre l'avis de la représentation nationale, des syndicats et de nombreux professionnels de terrain ? (Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale . Le rôle des AESH est central en matière d'école inclusive et on ne peut ignorer les efforts qui ont été faits depuis 2017 pour construire un véritable service public de l'école inclusive.

Une députée du groupe LFI-NFP . Faux !

M. Édouard Geffray, ministre . Non, c'est vrai, madame ! Mais essayons, comme l'a fait hier le Parlement des

enfants, de nous écouter les uns les autres. Vous auriez vu, c'était formidable ! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Tout d'abord, nous avons créé 68 % de postes d'AESH de plus depuis 2017. Ensuite, nous avons ouvert par dérogation aux règles applicables à la fonction publique – c'est la loi qui l'a fait – la possibilité de leur proposer un CDI dès trois ans d'activité. Deux tiers d'entre elles sont aujourd'hui cédées. Nous avons, à cette occasion, révisé leur grille, qui n'avait pas connu d'augmentation récente. J'ai conscience qu'elle est modeste, mais la rémunération des AESH a augmenté de 13 % au cours des deux dernières années.

M. Paul Vannier . Elles sont sous le seuil de pauvreté !

M. Édouard Geffray, ministre . Vous soulevez en réalité deux questions, la première étant celle des PAS. Il est hors de question de licencier certaines AESH au motif qu'elles relèveraient de PAS. Toutefois, dès lors que vous modifiez le périmètre d'affectation, soit une clause substantielle du contrat, vous êtes tenu de faire valider cette modification par l'agent. En cas de refus, un risque de licenciement existe en effet, mais je ne souhaite pas le voir se réaliser.

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi . Donc, vous licenciez !

M. Édouard Geffray, ministre . J'ai moi-même transmis des consignes aux recteurs pour que les aires d'intervention des AESH ne soient pas modifiées dans le cadre des PAS et que ces aires restent raisonnables sur le plan territorial. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Quant à la seconde question que vous soulevez, celle d'une éventuelle fonctionnarisation d'une partie des AESH, nous avons lancé une concertation avec les organisations syndicales à la fin du mois de mai. Une nouvelle réunion est prévue le 15 juin et les travaux vont se poursuivre, notamment sur le temps de travail et la mobilité.

Mme la présidente . La parole est à Mme Murielle Lepvraud.

Mme Murielle Lepvraud . Des licenciements ont déjà eu lieu parce que des AESH avaient refusé de signer leur avenant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous mentez !

M. Louis Boyard . Vous mentez !

Données clés

Auteur : [Mme Murielle Lepvraud](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1643

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 juin 2026